



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2024-03

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro 2024-03, intitulé « Projet de règlement numéro 2024-03 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal ».

OBJET DU PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT 2024-03

La Municipalité de Saint-René-de-Matane envisage l'adoption d'un règlement afin de modifier le nombre de membre composant le conseil municipal.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **29 OCTOBRE 2024, À 19 H**, à la salle du conseil municipal située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

OÙ PUIS-JE CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT?

Le projet de règlement est disponible pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au <https://saintrene.ca/>

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 8^e jour du mois d'octobre 2024.

Joyce Bérubé,
Directrice générale
et greffière-trésorière